

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Date de la convocation : 3 novembre 2010



N° 149

L'an deux mille dix et le neuf du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : M^{me} SANTONJA, MM COMBE, CONTE, M^{me} ROMÉRO, M. OUSSET, M^{me} CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, M^{me} PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, M^{me} RAMON BOTONNET, M. PAUL, M^{me} CARRETIER, MM CARILLO, M^{lle} VAN ELST, M. SAUVAN, M^{me} FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, M^{me} TARAYRE, MM BOUSQUEL, PLANCHERON.

PROCURATIONS : M^{me} LABORDE en faveur de M^{me} ROMÉRO
M^{me} BOULANGÉ en faveur de M^{me} TARAYRE
M. SAVY en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTES : M^{mes} CONFAIS, ALQADI NASSAR

RESTAURATION SCOLAIRE – DELEGATION de SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE

Rapporteur : Monsieur GRÉPINET

Le Conseil municipal est informé de l'aboutissement de la procédure de délégation de service public par affermage de la restauration scolaire sur Juvignac.

Les documents suivants ont été transmis à chaque conseiller le 8 octobre 2010, soit plus de 15 jours avant la délibération de ce soir :

- Rapport de M^{me} Danièle ANTOINE-SANTONJA, Présidente de la commission municipale de délégation du service public de restauration scolaire
- Copie de la convocation de la réunion de la commission Délégation de Service Public en date du 1^{er} octobre 2010
- PV de la commission municipale de délégation de service public en date du 23 juillet 2010
- PV de la commission municipale de délégation de service public en date du 4 mai 2010
- PV de la commission municipale de délégation de service public en date du 30 août 2010

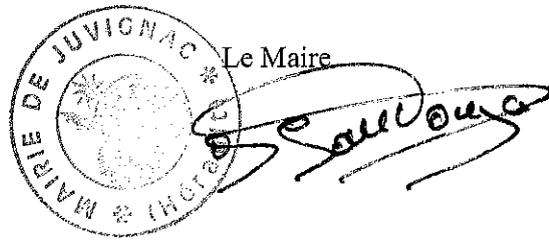
Ont été annexés à la convocation du Conseil municipal en date du 3 novembre 2010, le projet de contrat d'affermage et le projet de règlement intérieur.

Au vu des différents documents repris ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- De décider d'attribuer à la société SOGERES la délégation de service public par affermage de la restauration scolaire sur Juvignac, pour une durée de 6 ans, à compter du 1/1/2011
- D'approuver le projet de contrat d'affermage
- D'approuver le règlement de service
- D'autoriser M^{me} le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Grépinet à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17 11 2016
et publication
le 17 11 2016